



Impossibilité de s'assurer

Par **rob1**, le **14/05/2009** à **19:00**

Bonjour, rnvoici mon problème : j'envisage de passer le permis moto en candidat libre (le cas est différent donc du permis auto en candidat libre puisque le tuteur me suivra dans son automobile). Je dispose à cet effet de tout le nécessaire, et il ne me manque que l'assurance spécifique pour être couvert pendant l'examen et la formation (ou tout du moins pour que mon tuteur soit couvert, puisque c'est lui le responsable).rnrnMalheureusement, toutes les assurances que j'ai contactées me répondent systématiquement qu'elles ne couvrent pas ce type de risque.rnJ'ai donc pensé au BCT (bureau de tarification), mais celui-ci précise dans la démarche à suivre qu'il faut contacter des assurances qui couvrent le risque en question, ce que j'ai été incapable de trouver malgré mes démarches. Il y en a qui assurent leurs fesses, mais moi je n'arrive même pas à assurer une moto...rnrnBref on tourne en rond : on peut légalement passer le permis en candidat libre, MAIS on est obligés d'avoir une assurance spéciale, qu'il est, pour un particulier, impossible d'obtenir. Tout est fait pour décourager ce genre d'initiative, malgré le fait que je n'ai absolument pas l'intention de me former au rabais.rnAutant dire que ce n'est possible que sur le papier.rnrnQuels sont mes recours ?
Merci d'avance pour vos éléments de réponse !